

# Coronavirus (COVID-19)

## BULLETIN D'INFORMATION DU 2 MAI 2020

### AUX PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (SGEE)

En préparation pour la réouverture des SGEE, tout le réseau se mobilise pour assurer la santé et la sécurité des enfants et des travailleurs. Les gestionnaires devront analyser la situation particulière de leur organisation pour identifier les facteurs de risque et déployer les mesures nécessaires. Impliquer le personnel dans cette démarche de gestion des risques permettra de s'assurer que l'analyse soit la plus complète possible. Cela permettra aussi d'instaurer un climat de confiance au sein de l'équipe de travail et de favoriser son adhésion, des ingrédients essentiels en cette période où l'ensemble de la force de travail est requis pour le bon déroulement des différentes phases de réouverture.

Le ministère de la Famille (Ministère) travaille activement avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) à la production de différents outils qui, nous l'espérons, vous seront utiles.

#### IMPORTANT - Services de garde d'urgence et semaine du 4 mai 2020

Les services de garde d'urgence (SDGU) se poursuivent durant la semaine du 4 mai 2020 ainsi que pendant la semaine du 11 mai 2020 pour ceux situés dans la [Communauté métropolitaine de Montréal](#) (CMM).

Afin de faciliter le retour en classe, la [liste des emplois et des services essentiels donnant droit à des services de garde d'urgence](#) a été modifiée pour ajouter les emplois suivants, dès le 4 mai 2020 :

- le personnel d'une commission scolaire (incluant les **écoles primaires et secondaires publiques** et les centres administratifs);
- le personnel d'un établissement d'enseignement **privé** dispensant des services de l'éducation **préscolaire** ou de l'enseignement **primaire et secondaire**;
- le personnel de La Place 0-5.

Le personnel des collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP) et des universités **N'EST PAS VISÉ** par cet ajout.

Les milieux familiaux qui avaient fermé leur service de garde peuvent également rouvrir leur service en mode SDGU pour la semaine du 4 mai 2020.

## IMPORTANT : Précisions sur la perception des contributions parentales

Les parents qui ne souhaitent pas envoyer leur enfant dans leur SGEE peuvent le faire sans perdre leur place, et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Cependant, les parents **utilisateurs** devront payer la contribution parentale dès que leur enfant recommencera à fréquenter le SGEE (après le 11 mai 2020, ou après le 18 mai 2020 pour la CMM). Lorsque la reprise permettra aux SGEE d'atteindre 100 % d'occupation (à une date qui dépend de l'évolution de la situation sanitaire, fin juin prévue pour l'instant), le paiement de la contribution parentale habituelle sera demandé pour **l'ensemble des parents** qui souhaitent conserver leur place. Ceci s'applique autant dans les SGEE subventionnés que non subventionnés.

La date pourra être confirmée en fonction du calendrier de déploiement des phases de retour à la normale, sur décision de la santé publique. Le Ministère vous rappellera l'entrée en vigueur du paiement des contributions parentales.

## Approvisionnement des masques et protections oculaires

Les informations quant à la procédure pour se procurer le matériel de protection vous seront transmises dans un autre bulletin au cours des prochains jours.

## Main d'œuvre et relations de travail

Alors que la période de confinement a justifié l'application de mesures particulières en matière de gestion de l'assiduité et de rémunération, la réouverture appelle au retour à l'application des conventions collectives, des politiques de gestion des ressources humaines ou des contrats de travail, et ce, en conformité avec les lois régissant le milieu du travail. Le Ministère invite néanmoins les gestionnaires à faire preuve de souplesse et de compréhension envers leur personnel en cette période de pandémie.

Les discussions sur les différentes situations qui pourraient faire l'objet d'aménagement en raison du caractère exceptionnel de la situation actuelle se poursuivront avec les représentants syndicaux et patronaux au cours des prochains jours, tant pour les installations que pour le milieu familial.

Les orientations applicables seront par la suite communiquées à l'ensemble des intervenants, dans le but de faciliter le retour au travail dans l'ensemble des SGEE, un maillon important de la démarche de déconfinement qui permettra de remettre le Québec en marche.

## Guichet unique d'accès aux services de garde – La Place 0-5 et places temporaires

Comme indiqué dans les bulletins précédents et dans la Procédure pour la transmission de l'outil de planification, La Place 0-5 soutiendra dans leurs démarches autant les parents dont l'enfant n'aura pas accès à un service de garde au cours des phases 1, 2 et 3 et qui sera référé à la Place 0-5, que les services de garde.

Ainsi, **à partir du 5 mai 2020**, chaque SGEE (autant en installation qu'en milieu familial) pourra afficher des places temporaires disponibles en choisissant un filtre créé à cet effet dans le guichet unique d'accès aux services de garde, La Place 0-5, et en mettant à jour sa vitrine pour détailler les places disponibles (groupe d'âge, date de disponibilité, téléphone).

Par la carte des services de garde de La Place 0-5, les parents ayant besoin d'une place temporaire pourront, grâce à un filtre de recherche nommé « Place temporaire COVID-19 », trouver rapidement une place disponible, puis contacter le service de garde.

La Coopérative Enfance Famille, responsable de la Place 0-5, transmettra plus d'information à ses utilisateurs au courant de la semaine du 4 mai 2020.

Nous la remercions d'avoir pu développer, aussi rapidement, cet outil.

## Milieu familial — Instruction n° 14

Il s'agit de l'[Instruction relative à la gestion des frais relatifs au guichet unique d'accès aux services de garde](#).

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, cette activité a été retardée. Une communication concernant les directives à l'égard du paiement des frais relatifs au Guichet unique d'accès aux services de garde sera transmise aux bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial d'ici la fin du mois de mai 2020.

Cette communication sera déposée dans votre dossier financier en ligne.

## Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions, nous vous invitons à consulter les pages suivantes :

- <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/coronavirus-fermeture-sdg/Pages/index.aspx>
- <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

Si vous n'avez pas trouvé de réponses à vos questions sur ces sites, nous vous invitons à communiquer avec le Centre des services à la clientèle et des plaintes du Ministère en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.